

**BIATHLON CANADA
POLITIQUE DES LANGUES OFFICIELLES**

GÉNÉRALITÉS

1. En tant qu'organisme desservant un groupe francophone important et en tant qu'organisme largement subventionné par le gouvernement fédéral, Biathlon Canada est tenu de formuler et de mettre en œuvre une politique de bilinguisme efficace.
2. Étant donné que la plus grande partie du soutien à la mise en œuvre d'un tel programme proviendra de sources fédérales, Biathlon Canada le trouve prudent de suivre les consignes et les exigences mises en place par le gouvernement fédéral.

POLITIQUE

3. Biathlon Canada s'est donné pour mandat de viser la publication de tous ses documents dans les deux langues officielles et d'avoir les compétences nécessaires pour la prestation de tous les services de niveau national dans les deux langues officielles. La réalisation de ces objectifs est considérée prioritaire en ce qui concerne l'attribution des fonds discrétionnaires disponibles.
4. Conformément aux consignes du gouvernement fédéral, les priorités pour la prestation de services bilingues sont comme suit :
 - a. traduction de documents qui ont un effet direct sur la participation des athlètes (par exemple : critères de sélection d'équipe, consignes de sélection au Programme d'aide aux athlètes, etc.);
 - b. traduction de documentation technique dont : manuels d'entraînement, règles et règlements etc.;
 - c. prestation de services bilingues aux événements internationaux qui se tiennent au Canada et aux événements nationaux dont l'envergure suppose la participation d'individus anglophones et francophones;
 - d. interprétation simultanée aux conférences ou à l'assemblée générale annuelle;
 - e. traduction de toutes les politiques et procédures qui restent à traduire;
 - f. traduction de toute la correspondance qui s'adresse aux destinataires francophones;
 - g. mise en place de compétences pour servir les personnes qui appellent et les visiteurs aux bureaux nationaux dans l'une ou l'autre des deux langues officielles du pays; et
 - h. compétences pour offrir tous les autres services nationaux dans les deux langues officielles (par exemple : cours d'entraîneurs, ateliers etc.).

5. Tous les documents officiels de Biathlon Canada auront cours seulement dans la langue dans laquelle ils ont été originellement rédigés, à moins que la version traduite ait été traduite par un traducteur ou une traductrice agréé(e) ou qu'elle ait été autrement homologuée par ou sous l'autorité du Vice-président, Administration.

MISE EN ŒUVRE

6. Pour être efficace, la mise en œuvre du programme de bilinguisme de Biathlon Canada doit se faire simultanément à plusieurs niveaux. La supposition générale est qu'il vaut mieux avoir une traduction imparfaite que n'avoir aucune traduction du tout. Avec le temps qui passe, les erreurs peuvent être corrigées et des améliorations et clarifications peuvent être apportées au matériau traduit.

7. Le Bureau national préparera et soumettra annuellement un plan de bilinguisme de Biathlon Canada, incluant la demande de financement conformément aux priorités susmentionnées. Cela devrait inclure une demande de traduction de tous documents qui relèvent des sous-alinéa (a) et (b) susmentionnés, incluant toutes les Politiques et Procédures qui pourraient vraisemblablement être classées sous ces rubriques.

8. Tous les membres de Biathlon Canada sont priés de contribuer aux efforts de traduction, soit par moyen de leurs compétences de traduction personnelles, soit par le biais de recrutement de traducteurs ou traductrices bénévoles.

9. Pour assurer l'efficacité, la traduction volontaire et non subventionnée doit être bien coordonnée. La coordination de la traduction des Politiques et des Procédures est la responsabilité du/de la Secrétaire. La coordination de toute autre traduction est la responsabilité de la Directrice générale. Pour obtenir les documents à traduire, les bénévoles sont prié(e)s de contacter le coordinateur pertinent.